



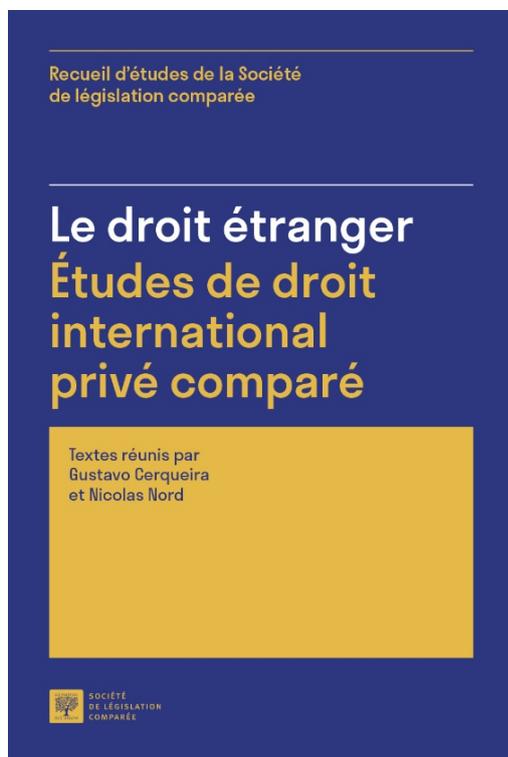
SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

LE DROIT ETRANGER

Lancement du recueil d'études de la Société de législation comparée
(3 volumes, 7 tomes)

23 janvier 2025 – 17 heures

28 rue Saint Guillaume, 7^e arrondissement, Paris



Au cours des dix dernières années, la Société de législation comparée a produit une série d'études collectives sur les questions théoriques, méthodologiques et pratiques d'accès, de connaissance et de mise en œuvre du droit étranger.

Ces questions sont d'actualité. Le droit étranger occupe une place croissante dans la pratique, pour le juge bien entendu, mais aussi pour d'autres praticiens : notaire, officier de l'état civil, avocat notamment. Aussi bien en France qu'ailleurs, lorsque le juge, le notaire ou l'officier de l'état civil se voit dans l'obligation d'appliquer une loi étrangère, la connaissance et l'application d'un droit inconnu soulèvent des défis de tous ordres. Ces derniers sont d'autant plus redoutables que le traitement du droit étranger garde une dimension profondément nationale, malgré l'unification croissante des règles de conflit de lois en Europe et outre-Atlantique.

Les études de la Société de législation comparée ont pour ambition d'aller au-delà des analyses convenues. Explorant le droit positif de plusieurs pays et régions, elles

abordent les zones d'ombre, les insuffisances, les contradictions...nombreuses dans ce qui constitue l'essence même du droit international privé.

Ces études sont désormais réunies dans ce recueil, afin d'offrir aux universitaires et praticiens l'ensemble des réflexions menées par des juristes de différents horizons sur les questions les plus saillantes relatives à ce chapitre souvent délaissé du conflit de lois, ainsi que leurs propositions visant à assurer l'établissement le plus fidèle de la teneur du droit étranger.

Textes réunis par **Gustavo Cerqueira**, professeur à l'université Côte d'Azur et **Nicolas Nord**, secrétaire général de la Commission Internationale de l'État Civil.

Publication soutenue par



Rechtswissenschaftliche Fakultät
Französisches Zivilrecht
Chaire de droit civil français





SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

PROGRAMME

17h Présentation du recueil

François Molinié, *président de la Société de législation comparée*

L'apport académique du recueil

17h15 *En droit international privé*

Hélène Gaudemet-Tallon, *professeur émérite de l'université Panthéon-Assas*

17h30 *Au-delà du droit international privé*

Eleonora Rajneri, *professeur à l'université du Piémont oriental*

L'apport pratique du recueil

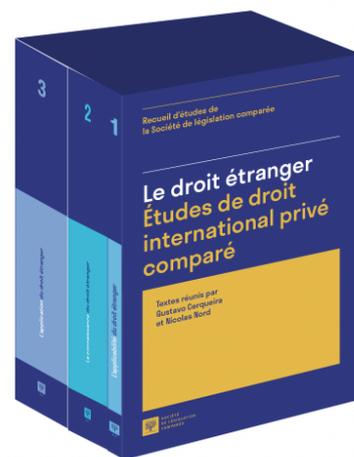
17h45 *Pour l'appréciation du droit étranger*

Vincent Vigneau, *président de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation*

18h00 *Pour l'expertise sur le droit étranger*

Lukas Heckendorn Urscheler, *vice-directeur de l'Institut suisse de droit comparé*

Julien Dubarry, *professeur et co-directeur du Centre juridique franco-allemand de l'université de la Sarre*



Les perspectives

18h20 *Pour le codificateur national*

Cyril Nourissat, *professeur à l'université Lyon 3, membre permanent du groupe de rédaction du projet de code de droit international privé français*

18h35 *Pour les codificateurs internationaux*

Nicolas Nord, *secrétaire général de la Commission Internationale de l'État Civil*

18h50 Clôture

Gustavo Cerqueira, *professeur à l'université Côte d'Azur*

Inscription jusqu'au 21 janvier dans la limite des places disponibles : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Avec le soutien de



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



CIEC
COMMISSION
INTERNATIONALE
DE L'ÉTAT CIVIL